

VOTRE Logement

 *Chartres*
Habitat
Location Accession Syndic
N° 43 - juin 2014



**Une Charte Grands Seniors
pour favoriser
le maintien à domicile**



ÉDITORIAL

Jean-Pierre Gorges
Président de Chartres Habitat
Député-Maire de Chartres

Madame, Monsieur,

Je suis heureux de vous retrouver, après avoir obtenu la confiance renouvelée des Chartrains. J'ai également eu le plaisir d'être réélu Président du Conseil d'Administration de Chartres Habitat : vous connaissez déjà ma détermination à poursuivre l'œuvre entreprise il y a treize ans.

Nous allons résidentialiser de nouveaux bâtiments, comme à Bel Air.

Nous allons continuer de réhabiliter un certain nombre de vos résidences, notamment pour diminuer votre consommation d'énergie et donc le montant de vos charges.

Nous allons également améliorer vos conditions de vie, et ce numéro de "Votre Logement" vous apprend que nous étudierons la possibilité d'installer de la vidéo-protection dans les halls de vos immeubles.

J'ai également le souci, avec le nouveau Conseil d'Administration, de porter encore davantage d'attention à

nos locataires les plus âgés, celles et ceux qui comptent plus de 80 ans. Chartres Habitat en loge plusieurs centaines et nous voulons leur simplifier la vie et les démarches.

Ce journal vous présente aussi certaines de nos constructions en cours ou futures, en insistant sur notre volonté toute particulière de vous proposer davantage de pavillons, sans oublier pour autant les petits collectifs modernes et confortables.

Enfin, nous vous présentons les premiers pas d'une évolution décisive : dès avant la construction du Pôle Administratif qui remplacera l'actuel Hôtel de Ville de Chartres, nous allons ouvrir boulevard Chasles, dans les locaux actuels du CCAS, un guichet unique qui répondra aux questions que vous posez ici et là aux trop nombreux guichets de la Ville de Chartres, de Chartres Métropole et de Chartres Habitat.

Proximité, tranquillité, ce sont les maîtres-mots des six années qui s'engagent.

A très bientôt.

SOMMAIRE

PROXIMITÉ

3 LA VIDÉO PROTECTION
DANS LES HALLS D'IMMEUBLES

ACTUALITÉ

3 RENOUELEMENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A VOTRE SERVICE

4 GRANDS SENIORS : CHARTRES HABITAT
FACILITE LE MAINTIEN À DOMICILE

NOUVEAUX LOGEMENTS

6 A CHARTRES :
UNE SOIXANTAINE
DE MAISONS EN LOCATION
DIX LOGEMENTS A PROXIMITÉ DU CENTRE-VILLE

CONSTRUCTIONS EN COURS

9 RUE DES BAS MENUS :
LA VILLA MATISSE SE DESSINE

ACCUEIL DU PUBLIC

10 DÈS LE MOIS DE JUILLET
RENDEZ-VOUS DANS NOS NOUVEAUX
SERVICES D'ACCUEIL



RÉPARATIONS

12 VOUS AVEZ BESOIN D'UNE RÉPARATION,
QUI INTERVIENT ?

VIE QUOTIDIENNE

14 EN 2015
DES DÉTECTEURS
DE FUMÉE
DANS TOUS
LES LOGEMENTS



OÙ ET COMMENT RÉGLER VOTRE LOYER ?

ÉVÈNEMENT

15 90 ANS AU SERVICE DES LOCATAIRES :
JUSQU'À 2000 € À GAGNER

PRÈS DE CHEZ VOUS

15 UNE FÊTE DES VOISINS
ATTENDUE ET RÉUSSIE



Votre Logement, le magazine des locataires de Chartres Habitat - Directrice de la publication : Élisabeth Fromont
Rédaction, conception : Sylvie Babel - Photos : Sylvie Babel, Sébastien Janvier.
Parution trimestrielle - Impression : Imprimerie Topp - Dépôt légal à parution, n° ISSN : 1635-8139.
CHARTRES HABITAT, 23 rue des Bas Bourgs - B. P. 60137 - 28003 Chartres CEDEX. Tél. 02 37 25 65 25 - Fax. 02 37 34 37 95.
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h (16h30 le vendredi).

A l'étude

La vidéo protection dans les halls d'immeubles

Chartres Habitat a décidé d'investir dans la mise en place de la vidéo protection dans le cadre de sa politique de gestion des immeubles collectifs. Ce dispositif est à l'étude.

L'objectif est d'améliorer la tranquillité quotidienne des locataires et des copropriétaires au titre du service rendu à la population et de protéger les installations (boîtes aux lettres, panneaux d'affichage, etc.) d'éventuelles dégradations.

Ces installations viendront compléter les dispositifs déjà en place: l'installation de l'interphonie avec contrôle d'accès initiée en 2004 sur certains bâtiments puis étendue à l'ensemble du patrimoine de l'Office.

Les espaces communs uniquement

Les caméras filmeront uniquement les halls d'entrées des immeubles, dans le respect des libertés publiques et individuelles, conformément aux obligations législatives et réglementaires.

La vidéo protection pourra également être étendue aux entrées de parkings.



L'installation sera progressive, les premiers bâtiments à être équipés de vidéo surveillance ne sont pas déterminés à ce jour.

Les images ne seront pas librement accessibles mais consultées en cas d'incident.

Lors de circonstances particulières d'atteinte aux biens ou aux personnes elles pourront être transmises à la police et à

la gendarmerie.

Dès la mise en fonction du système, un dispositif de signalisation sera mis en place dans les immeubles équipés afin d'informer les résidents. ■

Renouvellement du Conseil d'Administration

Suite aux élections municipales, le Conseil d'Administration de Chartres Habitat a été renouvelé.

6 membres sont issus du Conseil Municipal:

- Jean-Pierre Gorges, Président, Député-Maire de Chartres;
- Élisabeth Fromont, Vice-Présidente, 1^{re} adjointe au Maire;
- Dominique Dutartre, adjointe au Maire;
- Franck Masselus, adjoint au Maire;
- Denis Barbe, conseiller municipal;
- Pierre Mayinda, conseiller municipal.

7 personnalités qualifiées sont désignées par le Conseil municipal:

Henri Herrera, Willy Fleury, Philippe Praud, Hubert Gauvin, Frédéric Prost, Marina Mauclaire, Rémi Martial.

4 membres sont représentants d'associations dont l'objet est l'insertion ou le logement de personnes défavorisées:

- Thérèse Saba (Secours Catholique),
- Michèle Bordier (CAF),
- Hubert Hervet (PROCILIA),

- Janine Milon (UDAF).

4 membres sont représentants des locataires: Malika Assri (Familles de France), Maurice Bacle (CNL), Yves Deseez (AFOC), Annick Leroy (CLCV).

2 membres sont désignés par les organisations syndicales de salariés:

Bernard Totée (CGT), un membre sera désigné par la CFDT.

1 membre représente le Comité d'Entreprise de Chartres Habitat. ■

Grands seniors

Chartres Habitat facilite

POUR FACILITER LA VIE QUOTIDIENNE ET LE MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES DE 80 ANS ET PLUS, CHARTRES HABITAT A DÉVELOPPÉ UNE OFFRE DE SERVICES SPÉCIFIQUE ET GRATUITE.

PLUS DE 340 PERSONNES SONT CONCERNÉES PAR CE DISPOSITIF.

EN VOICI LES GRANDES LIGNES.



Yvette Gauffeny, 90 ans.

Une ligne de téléphone est réservée à la réception des appels des personnes de 80 ans et plus.

Une ligne de téléphone dédiée le :

02 37 25 65 90

“Nous voulons que les demandes des personnes âgées soient traitées de façon spécifique. Nous avons tenu à ce qu’elles disposent d’un interlocuteur unique qui veille au bon traitement de leurs demandes”, explique Élisabeth Fromont, Vice-Présidente de Chartres Habitat.

“Ces demandes peuvent être très variées. Elles peuvent concerner des réparations à réaliser dans le logement, des interventions dans les parties communes de la résidence, une demande de mutation vers un logement mieux adapté, des difficultés de paiement du loyer, etc.

L’interlocuteur de Chartres Habitat, effectue l’ensemble des démarches auprès des divers services et tient informé le locataire de l’état d’avancement de sa demande jusqu’à la clôture définitive du dossier”.

Un contact périodique

Au-delà de la ligne téléphonique dédiée il est instauré une prise de contact périodique notamment pour les personnes qui sont isolées.

Cela peut se traduire, à la convenance du locataire, par un rendez-vous au domicile ou un contact téléphonique.

Une prise en charge prioritaire

Les demandes formulées par les “Grands seniors” sont traitées de manière prioritaire dans un délai de 5 jours (sans délai lorsqu’il y a un caractère d’urgence).

Les réparations locatives prises en charge gratuitement

Les prestations d’entretien et de dépannage à l’intérieur du logement, norma-

le maintien à domicile

lement à la charge du locataire, sont prises en charge par l'Office.

De cette manière le locataire n'a plus à se préoccuper des réparations qui lui incombent. Ces prestations concernent, par exemple :

- **des interventions électriques**: changement d'interrupteur, de prises, etc.;
- **des travaux de menuiserie, serrurerie, quincaillerie**: remplacement des mécanismes de fermeture de la porte d'en-

trée et des fenêtres, remplacement d'éléments d'entraînement des volets roulants et de lames, remplacement d'étagères ou de portes de placards cassées, etc.;

- **la plomberie**: nettoyage des siphons, vérification du flexible de gaz;

- **le remplacement de revêtements de sol** : lorsqu'ils représentent un danger pour la circulation des personnes.



Des demandes de changement de logement prioritaires

Les "Grands seniors" peuvent rencontrer des problèmes de mobilité nécessitant un changement de logement.

Leur demande est traitée prioritairement et un rendez-vous proposé dans les quinze jours. La demande est alors orientée vers des logements adaptés (prise en compte des étages, présence de commerces, aménagement du logement). Les conseillers commerciaux et chargés de clientèle assistent la personne dans ses démarches administratives (constitution des dossiers, demandes d'aménagement particulier du domicile, etc.). ■

Témoignages

"J'ai 90 ans, j'habite dans ce logement depuis 27 ans, explique Yvette Gauffeny. Je n'ai pas l'habitude d'appeler les services de Chartres Habitat car j'ai la chance d'avoir un fils qui réalise les réparations dans mon logement. La dernière fois, il a changé le robinet de l'évier, un robinet d'arrêt ainsi que la chasse d'eau. Les services de Chartres Habitat m'ont expliqué que ces réparations sont incluses dans les charges. Si je les avais appelé je n'aurais rien payé, même pas les pièces de remplacement. On m'a expliqué aussi qu'avec le dispositif Grands Seniors les réparations qui incombent normalement au locataire sont elles aussi prises en charge par Chartres Habitat. La prochaine fois je commencerai pas me renseigner auprès du Service d'Accompagnement des Grands Seniors de Chartres Habitat."

"C'est formidable, le personnel est très efficace" explique aussi Josette Macloud dont la maman, qui fêtera ses 91 ans au mois de juillet vient de bénéficier des services de la Charte Grands Séniors". Nous sommes allés aux Bas-Bourgs pour voir l'exposition sur les 90 ans et en avons profité pour parler de problèmes rencontrés dans l'appartement: une fuite dans la salle de bain, une prise et un thermostat défectueux. Un technicien est venu constater les problèmes et tout a été réglé dans la semaine."

Un service rendu sur simple appel

Le locataire devant réceptionner ou déplacer un appareil ou objet lourd, volumineux (cuisinière, meuble), peut faire appel au "Service d'Accompagnement des Grands Seniors" afin qu'un employé intervienne pour sa manutention. Le personnel de Chartres Habitat intervient dans un délai d'une journée ouvrable pour toute demande relative à la sécurité du cheminement dans les espaces communs (porte de hall difficile à manœuvrer, ampoule grillée, etc.).

Dans le cas de difficultés de paiement du loyer, un chargé d'accompagnement social réalise des visites régulières à domicile et apportera ses conseils.

Si une situation de détresse est détectée, au-delà du changement de logement, Chartres Habitat intervient auprès des organismes compétents afin de faciliter le maintien à domicile dans de bonnes conditions.



À Chartres

Une soixantaine de

CHARTRES HABITAT CONTINUE DE DÉVELOPPER SON OFFRE EN LOGEMENTS INDIVIDUELS. TROIS PAVILLONS VIENNENT D'ÊTRE LIVRÉS ET PROPOSÉS À LA LOCATION. UNE SOIXANTAINÉ D'AUTRES SUIVRONT.

Après les pavillons de la rue du Puits Drouet et ceux de la rue Guy Moquet, Chartres Habitat met en location trois nouvelles maisons. Elles se situent à proximité du centre ville : rue du Faubourg-la-Grappe.

Petits ces pavillons accolés en prolongement de l'immeuble situés rue du Faubourg-la-Grappe ? Les apparences sont trompeuses : ces maisons neuves offrent en effet 89 m² de surfaces habitables répartis sur deux étages ; les chambres (une en rez-de-chaussée et deux à l'étage), offrent des volumes généreux, rarement rencontrés.

La chambre parentale communique sur une salle d'eau. Une salle de bains existe aussi à l'étage.

La cuisine est fermée. Le séjour s'ouvre sur une terrasse et un jardin. Garage et cellier complètent ces très belles réalisations.

Montant du loyer :
488 € mensuels.

Douze autres pavillons en 2015

Le prochain programme pavillonnaire de Chartres Habitat élira domicile aux Petits Clos.

Le programme de renouvellement de ce quartier a prévu une mixité de logements à



Les pavillons rue du Faubourg-la-Grappe.



Séjour ouvert sur une terrasse et un jardin.



La cuisine fermée.



Chambre communicant sur une salle d'eau. Photo de droite : la salle de bains à l'étage.

maisons en location



Les pavillons, à l'angle des rues Ampère et Pierre et Marie Curie.

construire dans les années à venir, des collectifs et des individuels.

Pour répondre à cet objectif, Chartres Habitat a programmé douze pavillons locatifs à l'angle de la rue Ampère et de la rue Pierre et Marie Curie.

Ces maisons jumelées formeront deux bandes desservies par une voie centrale plantée d'arbres.

Les maisons, imaginées par le cabinet

"4 Vents Architecture", seront toutes de type 4 (avec 3 chambres).

Elles disposeront d'un jardin privatif, d'un garage et d'une seconde place de parking extérieur.

Le diagnostic archéologique s'est terminé le 6 mai.

La construction démarrera au mois de septembre pour une mise en location fin 2015. ■

À RECHÈVRES 200

Une vingtaine de pavillons seront construits à Rechèvres 200: rue du Commandant Chesne et allée des Cognées.

Le programme comprend des types III et IV destinés exclusivement à de la location.

Ce projet est à l'étude. Le démarrage de la construction est prévu en 2015.

À LA ROSERAIE

Chartres Habitat a choisi Habiva Inter promotion pour construire 30 maisons à La Roseraie.

Le programme se compose de deux îlots:

- quinze maisons individuelles en bande (quatre types II et douze types III),

- quinze autres maisons groupées (trois types III et douze types IV).

Chaque maison possèdera son jardin privatif clôturé, un cellier, deux places de stationnement.

Ce programme sera lui aussi exclusivement proposé en location.

Les premières esquisses ont été validées par le Bureau du Conseil d'Administration de Chartres Habitat.

Le démarrage de la construction est prévu en 2015.

Et aussi...

14 logements collectifs face à la gare



Le programme "Casanova" côté jardin (Architecte Groupe 6)

Chartres Habitat a réservé 14 logements et autant de parkings au sein de l'Îlot Casanova qui sera édifié à proximité de la gare de Chartres. Ce programme conduit par Chartres Développements Immobiliers comportera 68 appartements au total, répartis dans quatre bâtiments labellisés RT 2012 (bâtiment basse consommation). Ils comporteront des terrasses et balcons donnant sur un jardin intérieur, des parkings en sous-sols et de nombreuses prestations de standing. ■



À Chartres

Dix logements neufs à proximité du centre

Dix logements viennent d'intégrer le patrimoine de Chartres Habitat. Ils appartiennent à la Résidence construite à l'angle de la rue du Maréchal Leclerc et de la rue Nicochet.

La résidence compte soixante-seize logements au total, répartis dans trois bâtiments.

“Dès que cela est possible, nous intégrons du logement public dans les programmes en construction. Cela permet d'en proposer un peu partout sans avoir de grands ensembles. Ces logements offrent donc les mêmes prestations que ceux du secteur privé”, explique Jean-Pierre Gorges Président de Chartres Habitat.



Label BBC

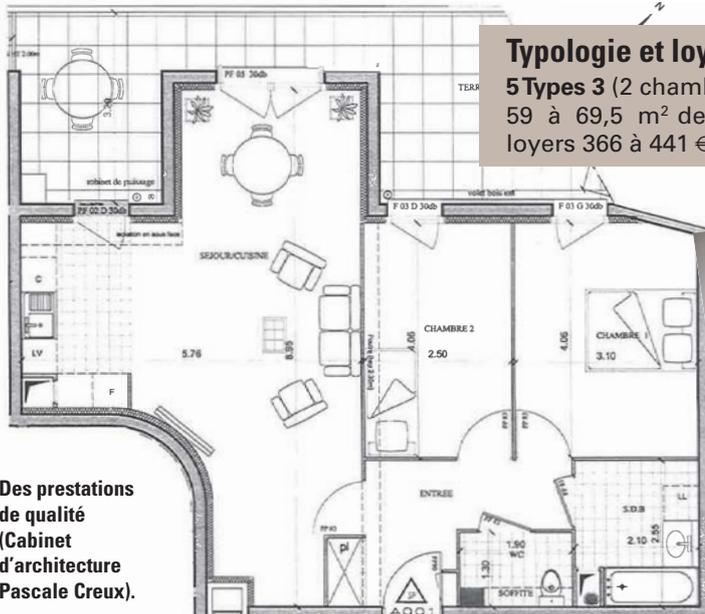
Les logements proposés à la location par Chartres Habitat se répartissent en deux bâtiments de trois étages avec combles.

Ils bénéficient du label BBC (Bâtiment Basse Consommation) garant de faci-

tures d'énergies allégées. Le chauffage est individuel, au gaz, et programmable. Les logements offrent des prestations de qualité, au confort moderne.

Calmes et lumineux, ils s'ouvrent sur un jardin intérieur engazonné. Ils sont desservis par un ascenseur, disposent de

caves et de parkings en sous-sol, d'un local vélo et poussettes, de l'interphonie. À noter aussi: le carrelage dans la cuisine, la faïence et le meuble vasque dans la salle de bains, le parquet dans le séjour et les chambres, le papier mural blanc. ■



Des prestations de qualité (Cabinet d'architecture Pascale Creux).

Typologie et loyers

5 Types 3 (2 chambres) :
59 à 69,5 m² de surface habitable, loyers 366 à 441 €.

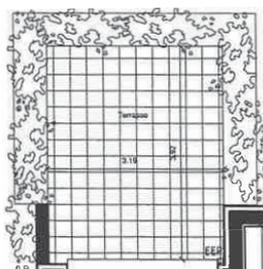
5 types 2 (1 chambre) :
43 à 52 m² de surface habitable, loyers: 285 à 424 €.



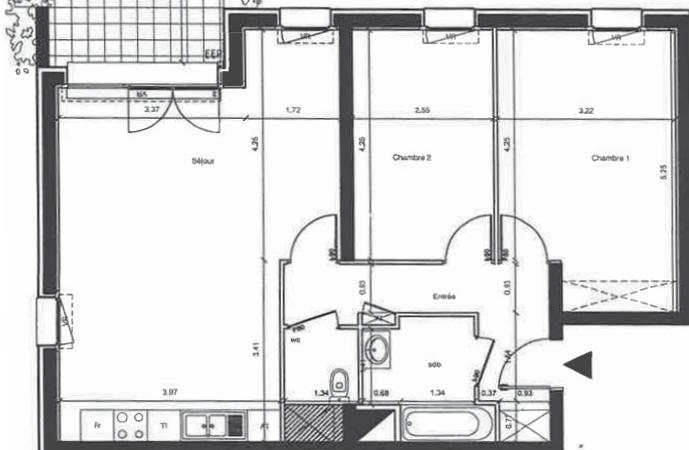
Rue des Bas Menus

La Villa Matisse se dessine

CHARTRES HABITAT A ACQUIS 32 LOGEMENTS AU "JARDIN DES PEINTRES", RUE DES BAS MENUS. LIVRAISON AU MOIS DE JUIN.



"Le Jardin des Peintres": des logements de qualité dans un environnement privilégié (Cabinet FG Architecture).



Le Jardin des Peintres est une résidence de 131 logements en cours de construction rue des Bas Menus. Ils sont répartis dans quatre bâtiments autour d'espaces verts arborés (4992 m² au total).

Chartres Habitat a acquis l'un des bâtiments, "la Villa Matisse". Cet immeuble comprendra 32 logements, du type II au type IV, destinés à la location.

Le bâtiment de trois étages présente une architecture contemporaine et de belles prestations: Label Bâtiment Basse Consommation, volets roulants, vidéophone, terrasses ou jardins privés, ascenseur, éclairage par détection de présence dans les parties communes et parkings.

Chaque logement disposera d'une place en parking souterrain boxé. Chauffage collectif au gaz.

Les logements seront livrés d'ici la fin du mois de juin. ■

Typologie et loyers

10TII

Surface habitable: 37 à 49 m², loyer de 212 à 277 €.

12TIII

Surface habitable:

60 à 74 m²,
loyer de 377 à 446 €.

10TIV (dont 2 duplex)

Surface habitable: 79 à 92 m², loyer de 467 à 579 €.



Dès le mois de juillet

Rendez-vous dans nos nouv



En attendant la réalisation de la Cité Administrative, les services d'accueil s'installeront au 32-34 boulevard Chasles.

EN 2017, L'ENSEMBLE DES SERVICES D'ACCUEIL DE LA MAIRIE DE CHARTRES, DE CHARTRES MÉTROPOLE, DU CCAS ET DE CHARTRES HABITAT S'INSTALLERONT DANS LA TOUTE NOUVELLE CITÉ ADMINISTRATIVE QUI SERA AMÉNAGÉE PLACE DES HALLES. DÈS LE 8 JUILLET ET PENDANT LA DURÉE DES TRAVAUX, UNE PREMIÈRE VERSION DE CE GUICHET UNIQUE OUVRIRA À QUELQUES PAS DE LÀ, AU 32-34 BOULEVARD CHASLES.

Sur un même site, l'usager chartreain, pourra effectuer l'ensemble de ses démarches: par exemple établir une fiche d'état civil, s'informer sur les modes de garde en crèche, retirer des sacs pour la collecte des déchets, remettre un dossier de demande de logement social.

Cette organisation va simplifier le quotidien des usagers notamment celui des nouveaux arrivants qui devaient jusqu' alors se rendre dans les diverses organismes répartis dans les différents coins de la ville et de l'agglomération.

Rendez-vous donc dès le 8 juillet, au 32 boulevard Chasles, où les locaux du CCAS ont été réaménagés pour accueillir dans les meilleures conditions les Chartrains.

Le personnel de Chartres Habitat vous renseignera et vous pourrez y effectuer les démarches suivantes.

Demande de logement

- retirer un dossier de demande de logement (ou de changement de logement) en précisant si vous êtes déjà locataire de Chartres Habitat ou demandeur extérieur;
- déposer un renouvellement de demande;
- déposer une demande écrite, sur papier libre, de garage, parking, cave;
- vous renseigner sur la procédure d'attribution et faire part de vos de-

mandes particulières à l'intention des services d'attribution des logements;

- s'informer sur les procédures en cas de décès du locataire en titre.

À noter que vous pouvez aussi télécharger le formulaire CERFA de demande de logement sur le site internet de Chartres Habitat via un lien du Ministère du Logement.

Une borne informatique sera en libre accès pour les démarches déjà dématérialisées.

Loyer

- déposer le paiement de votre loyer pour les règlements par chèque;
- connaître les procédures mises en œuvre en cas d'impayés de loyer;
- évoquer les difficultés rencontrées dans le cadre du paiement du loyer.

Autres informations habitat et logement

D'autres informations sur l'habitat seront disponibles sur le site :

- l'Espace Info Énergie proposera une permanence le mercredi, tél. 02 37 21 32 71.
- des informations pourront être communiquées sur les programmes d'Aide à l'Amélioration de l'Habitat, la Garantie contre les Risques Locatifs (GRL), le Fonds de Solidarité Logement.

eaux services d'accueil

Accession à la propriété

- vous renseigner sur le patrimoine proposé à la vente;
- vous positionner pour l'achat d'un bien collectif ou individuel au sein du patrimoine de Chartres Habitat en déposant un courrier de demande à l'attention du chargé de ventes.

Syndic de copropriété

Vous êtes copropriétaire, vous pouvez : remettre à l'agent d'accueil vos chèques de paiement des charges de copropriétés dont l'ordre sera obligatoirement libellé au nom du syndic de copropriété. Les chèques dont l'ordre est noté au Trésor Public seront refusés s'il s'agit d'un copropriétaire.

Mise à jour de votre situation

- signaler votre changement de situation familiale ou professionnelle (avec remise de justificatifs);
- déposer votre attestation d'assurance;
- déposer les formulaires remplis dans le cadre des enquêtes réalisées par Chartres Habitat pour mettre à jour ses informations;

Documents administratifs

- vous faire délivrer une attestation de

loyer (pour l'ouverture des droits à l'APL);

- vous faire délivrer une attestation de location (notamment dans le cadre d'une demande de logement dans un autre organisme, ou de prêt bancaire).

Demande d'intervention

- vous informer des démarches à entreprendre pour une intervention de maintenance dans votre logement :

obtenir la liste des entreprises joignables directement par le locataire; adresser une demande au Pôle Gestion des Réclamations de Chartres Habitat; connaître les réparations à la charge du locataire.

- déposer un courrier d'autorisation d'aménagement spécifique dans votre logement.

- signaler un problème de voisinage, d'environnement, une nuisance.



Christelle Margely (à gauche) et Danielle Souriau vous accueilleront.

Service d'accueil de Chartres Habitat

32/34 boulevard Chasles à Chartres, ouvert de 9 heures à 17h du lundi au vendredi.

Contact téléphonique par le standard général: 0237234000 (les numéros habituels sont également joignables).

Les services d'accueil au 23 rue des Bas Bourgs restent ouverts au public du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h; le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30. ■



La Cité Administrative qui sera construite Place des Halles, ouvrira au public en 2017 (Wilmotte & Associés architectes).

Vous avez besoin d'une réparation :

Des entreprises chez vous sur simple appel

CHARTRES HABITAT A SOUSCRIT DES CONTRATS AVEC DIVERSES SOCIÉTÉS. CONTACTEZ-LES DIRECTEMENT. ELLES EFFECTUERONT UN DÉPANNAGE CHEZ VOUS. **LE JOUR DE L'INTERVENTION VOUS NE PAYEZ RIEN, CETTE PRESTATION EST INCLUSE DANS VOS CHARGES.**



Engorgement, refoulement d'eau

Curage et nettoyage des réseaux
dégorgement en cas de refoulement.

Contactez SVR au : **02 37 35 38 50**

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30. En dehors de ces horaires, composez le n° d'urgence de Chartres Habitat.



Robinetterie, chasse d'eau

Entretien, arrêt de fuites, des robinetteries, chasses d'eau et vannes d'arrêt. Remplacement des siphons.

Contactez **La Centrale des Eaux** au **09 70 80 96 09**

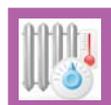
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h00.



Désinsectisation, dératisation

Contactez SVR au **02 37 35 38 50**

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h.



Eau chaude, chauffage individuel

Pour les appareils de chauffage au gaz (chaudière, radiateurs, etc.).

Contactez **PROXISERVE** au : **02 46 81 01 01** du lundi au samedi, de 8h00 à 18h.

Pour les chauffe-eaux ou chauffe-bains gaz, les ballons d'eau chaude électriques, les appareils de chauffage électriques (convecteurs, radiateurs, etc.).

Contactez **SAVELYS** au : **02 37 28 04 15** du lundi au samedi, de 8h00 à 18h.

POUR LES INTERVENTIONS SUIVANTES, CONTACTEZ LE SERVICE RÉCLAMATIONS **02 37 25 65 50**

Le "service réclamations" de Chartres Habitat traitera votre demande. Vous pouvez faire appel à ce service du lundi au jeudi, de 8h30 à 17 heures, le vendredi de 8h30 à 16 heures.



Chauffage collectif

Contrat avec les sociétés Cofely et Dalkia.



Ascenseurs

Contrat avec la société Schindler, 7J/7 et 24 h/24.



Antennes de télévision

Pas de contrat. Intervention au coup par coup.



Interphones, fermetures de portes de halls

Contrat avec la société ADN Centre.



Portails coulissants, portes automatiques de garages

Contrat avec la société ADM 28.



Vides-ordures restants

Deux sites concernés : la Croix Jumelin et le Passage des Poètes. Contrat avec SVR.



Systèmes de ventilation

Contrat avec Proxiserve (VMC, VMI).

En cas d'URGENCE, composez le 02 37 25 65 25,
le soir après 17 heures, le week-end et les jours fériés.
lorsqu'il y a danger pour les bâtiments ou les personnes.

qui intervient ?

Les réparations restant à la charge des locataires

CONFORMÉMENT AU DÉCRET N° 87-712 DU 26 AOÛT 1987, CERTAINES RÉPARATIONS SONT À LA CHARGE DU LOCATAIRE, LES SERVICES DE CHARTRES HABITAT N'INTERVIENNENT DONC PAS. ELLES SONT ÉNUMÉRÉES CI-APRÈS.

Parties dont vous avez un usage exclusif

- Jardin privatif: entretien courant, remplacement des arbustes, taille, élagage.
- Terrasse, marquise, auvent: enlèvement de la mousse et des végétaux.
- Gouttières, chéneaux, en logement individuel: dégorgement.

Ouvertures

- Portes, fenêtres, grilles: nettoyage; graissage des gonds, et charnières; réparation ou remplacement des poignées, gonds, espagnolettes, clavettes, targettes.
- Vitres: réfection des mastics et remplacement des vitres détériorées.
- Stores: graissage, remplacement des cordes, poulies, lames, manivelles, sangle.
- Serrures et verrous: graissage, remplacement des petites pièces (canons, goupilles, etc.).
- Clefs: à remplacer en cas de détérioration ou de perte.

Plomberie

- Canalisations de gaz: entretien des robinets, remplacement des tuyaux de raccordement. En cas de coupure générale de gaz, contacter Gaz de France au 0800473333;
- Fosses septiques: vidange.
- Canalisations d'eau: entretien et nettoyage des siphons.
- Eviers, appareils sanitaires: nettoyage des dépôts de calcaire et remplacement des flexibles de douche.

Les revêtements de sol, moquettes

- Entretien et remise en état.

Travaux d'électricité

- Remplacement des interrupteurs, prises de courant, coupe-circuit, tubes lumineux, fusibles, douilles, ampoules, baguettes ou gaines de protection.

En cas de coupure générale, contacter EDF (secteur Chartres) au 0810 333 028 ou la R.S.E.I.P.C. (autres communes) au 0237918000.

Plafonds et murs intérieurs

- Maintien en état de propreté.
- Remplacement des papiers peints en mauvais état.
- Remplacement des éléments de faïence.
- Rebouchage des trous.



Placards, plinthes

- Les étagères et portes de placards, les plinthes, baguettes et moulures doivent être remplacées.

Aération, VMC

- Bouches de ventilation et vmc: nettoyage, entretien des grilles de climatiseurs.
- Ramonage (maison individuelle uniquement) des conduits d'évacuation des fumées et des gaz ainsi que des conduits de ventilation

En 2015

Des détecteurs de fumée dans tous les logements



Afin de prévenir les risques d'incendie, tous les logements devront être équipés d'au moins un détecteur de fumée normalisé au plus tard le 8 mars 2015.

Cette installation doit permettre de détecter les fumées dès le début d'un incendie et d'émettre immédiatement un signal sonore suffisant pour permettre de réveiller une personne endormie dans le logement.

Le détecteur de fumée doit être muni du marquage CE et être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604. Il doit être installé de préférence dans les espaces desservant les chambres et être fixé solidement au plafond, à distance des autres parois ainsi que des sources de vapeur.

La loi Alur (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové), publiée au journal Officiel le 26 mars 2014 prévoit que :

- l'installation du détecteur de fumée est à la charge du propriétaire du logement. Pour les logements occupés au 8 mars 2015, il peut fournir lui-même un détecteur au locataire ou lui rembourser l'achat du dispositif.
- le propriétaire bailleur doit s'assurer du bon fonctionnement du détecteur lors de l'établissement de l'état des lieux.
- l'occupant doit veiller à l'entretien du dispositif.

Chartres Habitat étudie les modalités de mise en place de ce dispositif dans les logements. Nous vous informerons de l'avancée de ce projet. ■

Où et comment régler votre loyer ?

LES ENCAISSEMENTS DES LOYERS SE FONT DE LA MANIÈRE SUIVANTE, SELON LE MODE DE PAIEMENT QUE VOUS AVEZ CHOISI :

Le paiement du loyer courant

En carte bancaire :

- au siège de Chartres Habitat,
- aux permanences sociales,
- à la Trésorerie Principale Municipale.

En espèces :

- au siège de Chartres Habitat,
- à la Trésorerie Principale Municipale (montant maximum 300 €).

Par chèque : en utilisant une enveloppe T et en la déposant, sans l'affranchir,

dans une boîte aux lettres postale ou dans la boîte prévue à cet effet à l'accueil de Chartres Habitat.

Le paiement d'un arriéré de loyer

En carte bancaire :

- à la Trésorerie Principale Municipale.

En espèces

- à la Trésorerie Principale Municipale (montant maximum 300 €).

Par chèque

- en utilisant une enveloppe T et en la déposant, sans l'affranchir, dans une boîte aux lettres postale ou dans la boîte prévue à cet effet à l'accueil de Chartres Habitat. ■



Vous pouvez déposer vos chèques dans une boîte prévue à cet effet au siège de Chartres Habitat.

90 ans au service des locataires

Des lots à gagner : jusqu'à 2 000 € !

Chartres Habitat célèbre cette année son 90^e anniversaire. C'est en effet le 7 mars 1924 que l'Office a pris une existence légale avec la publication d'un décret au Journal Officiel.

Cette histoire de l'Office se raconte en 9 décennies au travers d'une publication qui est adressée à l'ensemble des locataires de Chartres Habitat, chaque mois, depuis le mois d'avril et ce, jusqu'au mois de décembre 2014.

Chacune des neuf publications permet de participer à un jeu concours réservé aux locataires. Il suffit pour cela de répondre à la question publiée dans chacun des numéros puis d'adresser son bulletin à "Chartres Habitat - Jeu concours" ou de le déposer dans l'urne prévue à cet effet au siège. Un tirage au sort est organisé parmi les bonnes réponses.

Le concours est doté des lots suivants :

- Quiz n° 3 du mois de juin: 10 gagnants d'un lot de deux montres (modèle homme et modèle femme);

- Quiz n° 4 du mois de juillet:

10 gagnants d'un bon d'achat Décathlon d'une valeur de 50 € TTC;

- Quiz n° 5 du mois d'août: 2 gagnants d'un lot de 4 entrées à Eurodisney d'une valeur de 250 €;

- Quiz n° 6 du mois de septembre:

2 gagnants d'un bon d'achat Fnac d'une valeur de 250 €;



Tirage au sort, à l'occasion du second Quiz. De gauche à droite, Barbara Pascal, Directrice Administrative et Ressources Humaines, Angel Fenoli-Rebellato, huissier de Justice.

Quiz n° 7 du mois d'octobre:

2 gagnants d'un bon d'achat Leroy Merlin d'une valeur de 500 €;

- Quiz n° 8 du mois de novembre:

1 gagnant d'un bon d'achat Darty d'une valeur de 1 000 €;

- Quiz n° 9 du mois de décembre:

1 gagnant d'un bon d'achat Leroy Merlin, ou de travaux d'embellissement du logement, d'une valeur de 2 000 €.

Une exposition dans les locaux de Chartres Habitat raconte l'histoire de l'Office de 1924 à nos jours. Elle s'étoffe au fil des mois jusqu'en décembre. ■



"90 ans à votre service", une exposition qui s'étoffe au fil des mois, dans les locaux de Chartres Habitat.

LES GAGNANTS

Les gagnants des deux premiers tirages au sort sont les suivants.

Quiz n°1 (Carte Odyssée)
 CONDE DA-SILVA Constance
 JOANNOPOULOS Brigitte
 MOHAMED BEN M'Hamed
 MOUSNIER Françoise
 BLAZE Jeanne

Quiz n°2 (Bon d'achat Décathlon)

LETELLIER Jennifer
 HUCHET Martine
 EVEN Evelyne
 RATEAU Sylvestre
 BRISSON Marie-Claude
 LENIAUD Germaine
 DUVAL Dominique
 CREPIEUX Fabienne
 LEPELTIER Guy
 PATANELLA Jeannine

Une fête des voisins attendue et réussie

POUR CERTAINS LA FÊTE DES VOISINS EST DEVENUE UN RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE. POUR D'AUTRES, IL S'AGISSAIT D'UNE PREMIÈRE. MAIS PARTOUT, LA BONNE HUMEUR ÉTAIT AU RENDEZ-VOUS.



Une 1re très réussie aux Trois Moulins.



Gourmandises et savoir-faire à Jean-Roux.



En familles à Bel Air/Hauts Saumons



Des souvenirs de Fête des Voisins à partager à Béthouart.